



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## tarifs réduits

Question au Gouvernement n° 1147

### Texte de la question

#### CARTE ENFANT-FAMILLE

M. le président. La parole est à M. Jean Auclair, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean Auclair. Madame la secrétaire d'État chargée de la famille, dans un contexte économique extrêmement difficile, le Gouvernement a engagé des actions très concrètes pour améliorer le pouvoir d'achat des familles. Comme vient de le rappeler M. Hervé Novelli, des mesures sans précédent ont été prises, avec, en matière de logement, le doublement du prêt à taux zéro ou encore le versement de primes exceptionnelles, telle que celle de 100 euros qui sera versée en juin aux trois millions de familles les plus modestes.

Toutes ces mesures visent le même objectif : accompagner les Français dans la crise et relancer l'économie.

M. Jean Mallot. Ça, pour les accompagner, vous les accompagnez !

M. Jean Auclair. Dans cet esprit, pour répondre aux besoins quotidiens des familles, vous avez modernisé le dispositif de la carte familles nombreuses, d'abord, en nouant un partenariat avec les enseignes commerciales pour proposer des offres préférentielles à ces familles, mais également en créant une nouvelle carte de transport ferroviaire en faveur des familles modestes et monoparentales.

Il s'agit d'ailleurs d'un souhait formulé par le Président de la République, qui vous a fixé, il y a un an, cet objectif d'équité.

Madame la secrétaire d'État, voyager moins cher est une nécessité pour les familles modestes en cette période difficile. Pouvez-vous nous donner des précisions sur cette réforme annoncée ce matin en conseil des ministres ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille.

Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille*. Monsieur le député Jean Auclair, comme vous venez de le rappeler, le Gouvernement est aux côtés des familles, notamment des plus modestes. Mes collègues Hervé Novelli et Valérie Létard ont rappelé l'ensemble des mesures qui ont été prises pour soutenir ces familles les plus fragiles et les plus exposées à la crise.

Aujourd'hui, voilà la concrétisation d'un engagement fort du Président de la République : permettre, grâce à la carte enfant-famille que je vais lancer tout à l'heure avec Guillaume Pepy, à près de trois millions de familles, soit près de dix millions de personnes, de voyager avec des tarifs réduits de 25 à 50 % sur l'ensemble du réseau ferré national.

Voilà du concret. Vous le savez, les enfants peuvent voyager gratuitement jusqu'à l'âge de quatre ans. De quatre à dix-huit ans, ils pourront bénéficier de ce dispositif.

Dans l'opposition, vous pouvez aussi rendre hommage à cet engagement du Président de la République aux côtés des familles les plus modestes, un engagement qui a une double vertu, car en facilitant les déplacements de ces familles, on sert aussi le développement durable, puisqu'elles utiliseront alors les transports en commun au lieu de leur voiture. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Auclair](#)

**Circonscription :** Creuse (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1147

**Rubrique** : Transports ferroviaires

**Ministère interrogé** : Famille

**Ministère attributaire** : Famille

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mars 2009